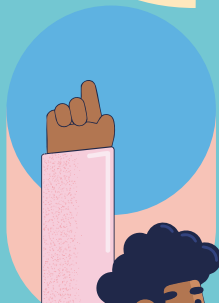


2025

UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ

à la Caf
des Hauts-de-Seine





ÉDITO

Emmanuel Gouault
Directeur

*Rapport annuel relatif à l'exercice 2025
présenté par le directeur général en application
de l'article R 122-3 du code de la Sécurité
sociale.*



Le rapport d'activité 2025 de la Caf des Hauts-de-Seine témoigne de l'engagement constant de ses professionnels au service de la population altoséquanaise. Au fil de l'année, la Caf a poursuivi son action pour accompagner les familles dans leur vie quotidienne, soutenir les allocataires grâce à des aides adaptées à leurs situations et renforcer la solidarité en direction des publics les plus vulnérables.

Ce rapport dresse tout d'abord un état des lieux de la population allocataire. Celle-ci représente 43 % de la population du département, un taux en très légère diminution par rapport à 2024 (0,5 %). Les données présentées offrent un éclairage précis sur les situations familiales et professionnelles des allocataires et mettent en évidence une évolution préoccupante : 34 % d'entre eux vivent sous le seuil des bas revenus, fixé à 1 324 € mensuels, soit une hausse de six points en un an.

Le rapport revient également sur les principales actions conduites par la Caf, illustrées par des chiffres-clés et des verbatims. Elles traduisent l'engagement de l'organisme en faveur de la petite enfance, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'amélioration de l'accès aux droits.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accueil du jeune enfant, la Caf des Hauts-de-Seine confirme son engagement en soutenant à la fois les équipements, en investissement comme en fonctionnement, et les prestations individuelles destinées aux familles. Soucieuse de répondre aux besoins spécifiques des parents et des enfants, elle accompagne les parcours d'accueil tout au long de la petite enfance. Mise en œuvre au 1^{er} septembre 2025, la réforme du complément de mode de garde (CMG) renforce le soutien financier apporté aux familles aux revenus modestes ou ayant des besoins d'accueil importants, afin de faciliter leur accès à un assistant maternel ou à une garde d'enfant à domicile.

La Caf des Hauts-de-Seine compte 627 salariés en 2025, dont près de 95 % sont en contrat à durée indéterminée. Cette même année, elle a également poursuivi et renforcé ses actions en matière de responsabilité sociétale des organisations, avec une attention particulière portée au développement durable. Ces engagements et initiatives sont présentés en détail aux pages 22 et 23.

La parution de cette publication est pour moi l'occasion d'exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des équipes de la Caf des Hauts-de-Seine, femmes et hommes engagés au quotidien au service de la population altoséquanaise et de nos partenaires.

SOMMAIRE

Photographie de
la Caf des Hauts-de-Seine

P 05

La Caf des Hauts-de-Seine
en chiffres-clés

P 06

Le pilotage

P 08

Faits marquants 2025

P 10

La population allocataire

P 12

L'offre de service

P 15

La performance du
contrôle interne

P 21

Les ressources et la RSO

P 22

Annexes

P 24

Les sigles

P 26



Photographie de la Caf des Hauts-de-Seine

Missions

La Caf des Hauts-de-Seine intervient dans trois grands domaines :

- Les aides aux familles dans leur vie quotidienne, en facilitant en particulier, l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle ;
- Le soutien aux allocataires avec des aides personnelles au logement, notamment pour l'amélioration du cadre de vie ;
- Le développement de la solidarité envers les plus vulnérables, dont les personnes handicapées.

Activités

La Caf assure une mission départementale. Pour lui permettre de la remplir, elle s'appuie sur deux leviers :

- Le versement de prestations financières aux familles (prestations familiales, aides au logement, prime d'activité, minima sociaux comme le revenu de solidarité active et l'allocation aux adultes handicapés) ;
- L'accompagnement des familles et la mise en place ou le cofinancement de différents services et équipements collectifs qui leur sont destinés (comme les crèches).

Son objectif est de proposer une offre globale de services, au plus près des habitants, en luttant contre les inégalités territoriales et sociales.

Financement

La Caf des Hauts-de-Seine fait partie de la branche Famille de la Sécurité sociale. 101 Caf sont présentes sur le territoire, y compris dans les Drom. Ce réseau est animé par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

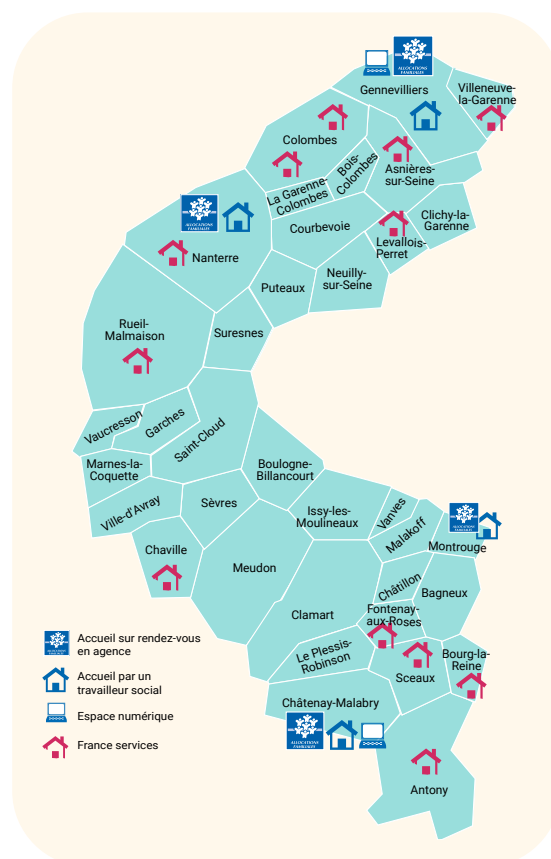
Les ressources du réseau proviennent principalement des cotisations et contributions sociales, d'impôts et de taxes.

Certaines prestations de la branche Famille sont versées directement par la Caf mais financées par l'Etat (AAH, prime d'activité) ou par les départements (RSA).

Statuts

La Caf des Hauts-de-Seine est un organisme de droit privé, assurant une mission de service public.

Implantations

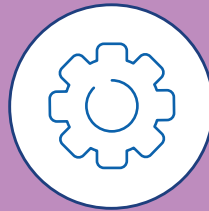


La Caf des Hauts-de-Seine en chiffres-clés

Nombre d'allocataires (évolution N-1)

284 598
soit - 0,5 %
par rapport à 2024

710 640
personnes couvertes
(allocataires, conjoints, enfants)
soit 43 % de la population
altoséquanaise couverte



Flux d'activité

3 281 445
courriers reçus

4 898 091
pièces reçues*

738 031
appels téléphoniques

67 643
réceptions sur rendez-vous



Montants versés

1,929 Md€

1,635 Md€
prestations légales

247 M€
action sociale

47 M€
gestion
(y compris Irfaf et Cnam)



Les structures financées par la Caf (en nombre)

582
EAJE (crèches)

131
ALSH (accueil de loisirs
sans hébergement)

46
RPE (relais petite enfance)

36
Centres sociaux

41
Laep
(lieux d'accueil
enfants-parents)

25
FJT (foyers de
jeunes travailleurs)

82
Clas (contrats locaux
d'accompagnement à
la scolarité)

11
EAVS (espaces animation
de la vie sociale)

*Ensemble des pièces arrivées liées à la gestion des dossiers allocataires, quel que soit le domaine (PF, AS, contentieux, etc.) et le lieu de réception (service courrier, guichets, centres extérieurs, prestataires, etc.)

Structure des dépenses pour 100 € (en € et %)

84,76 €
prestations légales

12,80 €
action sociale

2,44 €
gestion



Qualité de service

75,82 jours
délai de traitement des dossiers et courriers

73,90 %
appels traités

3 702
rendez-vous des droits**

**Il s'agit d'étudier l'éligibilité des allocataires à différentes aides ou prestations.

Source : données issues du rapport power bi Aides collectives - Pôle financement et gestion de l'action sociale - Date extraction 31/12/2025



Les salariés de la Caf

627
salariés
(593 CDI et 34 CDD)

85,6 %
de femmes

94,6 %
en CDI

96 %
index égalité
femme/homme



Le pilotage

L'équipe de direction



Directeur
Emmanuel Gouault



Directrice adjointe
Marie Vignes



Sous-directeur chargé du service aux allocataires
(à partir de juillet)
Sylvain Grenard



Sous-directrice chargée du service aux partenaires
(à partir d'avril)
Lise Achard



Directrice des ressources
Anaïs Delsaut



Directeur comptable et financier
(à partir de février)
Sébastien Agnès



Sous-directeur 1^{er} Fondé de pouvoir
Jean-Baptiste Outin



Responsable de l'Irfaf
Carol Siret

Le conseil d'administration



Représentants des assurés sociaux

	Titulaires	Suppléants
CGT	M. Frédéric Michaut, 2 ^{ème} vice-président Mme Onae Laks-Martinez	M. Franck Haspot Mme Nicole Flajszakier
CGT-FO	Mme Corinne Boulicaut M. Olivier Bodo	M. Patrick Delamare M. José Martinez
CFDT	M. Fabrice Dorin, président -	M. Michel Gomez Mme Jacqueline Pierre-Bes
CFTC	Mme Aurélie Lefevre	Mme Marie-José Bautista
CFE-CGC	M. A-Malik Baouz	M. Zoubir Ghouas

Représentants des employeurs

Medef	M. Hugo Dapino, 1 ^{er} vice-président M. Laurent Vanparys	Mme Sophie Béhier M. Philippe Amram
CPME	- -	- -
U2P	Mme Maryse Hadjipanayotou	-

Représentants des travailleurs indépendants

CPME	-	-
U2P	Mme Marie-Laure Videira	Mme Laurence Jariod
FNAE	-	Mme Catherine Vaudour

Représentants des associations familiales

Udaf	Mme Caroline Carmantrand Mme Béatrice Belliard Mme Marie Poidatz M. Antoine Richard	Mme Valérie Barbit Mme Cécile Candelier - -
-------------	--	--

Personnes qualifiées

	Mme Sophie Cintrat Le Guyader Mme Isabelle Hanquet M. Philippe Lebreton M. Patrice Ondoua	
--	--	--

Représentants du personnel

Collège employés	M. Olivier Martin (CFDT) Mme Lalla Asma El Hafidi (CFDT)	
Collège cadres	Mme Sonia Othman (CFDT)	

Faits marquants

10 janvier

Accueil des agents de l'agence de Colombes dans les différents sites de la Caf

21 janvier

Lancement du SPPE avec les élus petite enfance

22 janvier

Signature de la CTG avec la ville de Vaucresson



1^{er} février

Bienvenue à Sébastien Agnès, directeur comptable et financier

1^{er} avril

Bienvenue à Lise Achard, sous-directrice en charge du service aux partenaires

4 avril

Visite ministérielle à France Travail à Nanterre



Mi-mai

Monenfant.fr : signature d'une convention avec le Conseil départemental pour faciliter sa mise à jour



10 mars

Signature de la CTG avec la ville de Neuilly-sur-Seine

27 mars

Violences conjugales : partenariat avec les professionnels de la justice

10 juin

Signature de la CTG avec la ville d'Antony

23 juin

Signature de la CTG avec la ville de Gennevilliers

1^{er} juillet

Bienvenue à Sylvain Grenard, sous-directeur en charge du service aux allocataires et à Louise Kies, attachée de direction à la direction adjointe

16 juillet

Accueil du Conseil départemental

1^{er} octobre

Cérémonie de remise des prix du concours Innov'Jeunes à l'espace culturel et social Grésillons à Gennevilliers

5 octobre

Participation de 90 salariés de la Caf à Odyssea Paris

6 - 10 octobre

La Sécurité sociale fête ses 80 ans

8 octobre

Ouverture de l'EMS de Nanterre

16 octobre

Road show santé et droits, campus de Nanterre

22 octobre

Rencontre avec le directeur du réseau de la Cnaf Laury Ducombs

Décembre

Opération boîtes solidaires pour les familles précaires

1^{er} décembre

Comité de labellisation pour les structures AVIP/AVIS

11 décembre

Accueil d'un député en qualité de corapporteur de la mission d'information sur les indus et erreurs de la branche Famille

12 décembre

Comité départemental des services aux familles à la Préfecture des Hauts-de-Seine

**1^{er} septembre**

Mise en place de la réforme CMG (complément mode de garde)

10 septembre

Accueil du nouveau Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du Préfet des Hauts-de-Seine

Novembre

La charte de la laïcité fait peau neuve pour ses 10 ans

Participation à la SEEPPH - Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

La population allocataire

284 598

Nombre de personnes couvertes par la Caf au 31 décembre 2025 (en 2024 : 286 035 allocataires)

710 640

soit 43 % de la population altoséquanaise.

Nombre de personnes couvertes au total (allocataire, conjoint, enfant, personne à charge) par la Caf au 31 décembre 2025 (en 2024 : 724 234 personnes)

1 647 435

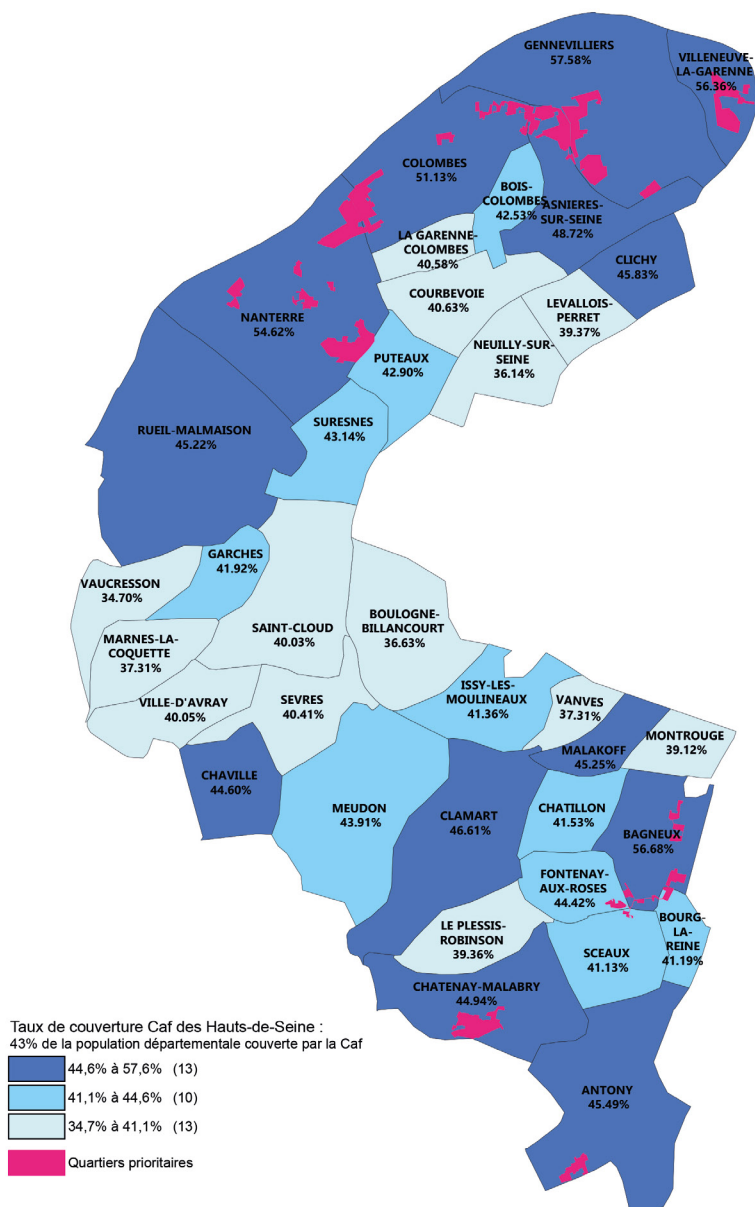
Nombre d'habitants dans les Hauts-de-Seine

36

Nombre de communes

Le fichier statistique au 31/12/2025 utilisé pour cette publication est issu des bases de gestion des droits allocataires, constitué deux mois après la fin du mois de droit étudié. Ce fichier est labellisé comme étant « semi - définitif » (FR2_1223).

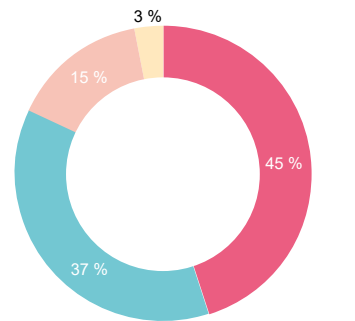
Le taux de couverture est le rapport entre le nombre de personnes couvertes par la Caf et la population municipale altoséquanaise issue du recensement de la population millésimé 2021.



La situation familiale des allocataires au 31/12/25

Répartition des allocataires par situation familiale

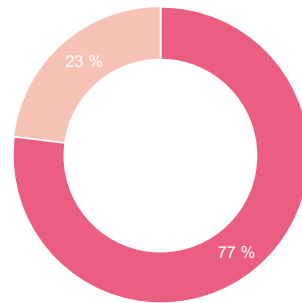
- La répartition des allocataires en fonction de leur situation familiale est stable par rapport à 2024.
- Une forte proportion de situations individuelles ou familiales avec enfants.



■ Personne seule ■ Couple avec enfant(s)
■ Monoparent ■ Couple sans enfant

Répartition des enfants à charge selon la situation familiale du foyer

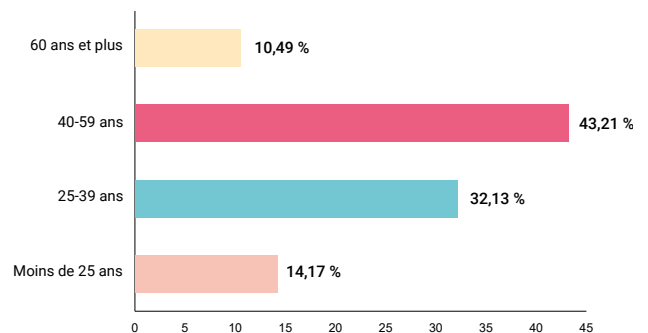
- 310 696 enfants à charge au 31 décembre 2025 et résidant dans un foyer couvert par la Caf.
- La grande majorité des enfants réside dans un foyer allocataire en couple (77 %).



■ Enfants dans un foyer en couple
■ Enfants dans un foyer monoparental

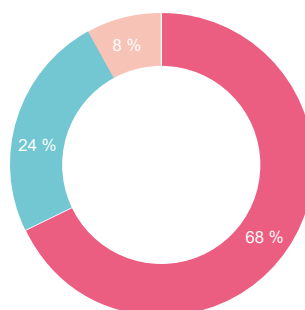
Répartition des allocataires par tranche d'âge

- La répartition des allocataires par tranche d'âge a légèrement évolué par rapport à 2024.
- L'âge médian des allocataires est de 43 ans, soit trois ans de plus qu'en 2024.



Répartition des allocataires selon leur situation professionnelle

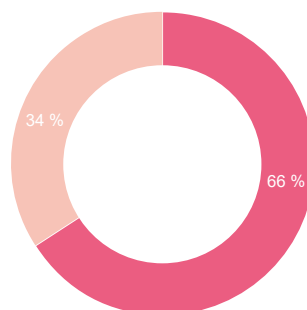
- 68 % des allocataires se déclarent en emploi au 31 décembre 2025, tout comme en 2024.
- La part des inactifs ou au chômage est également inchangée par rapport à 2024.



■ Allocataires en emploi ■ Allocataires inactifs
■ Allocataires au chômage

Répartition de la population allocataire vivant sous le seuil de bas revenus

- 34 % des allocataires altonoséquanais vivent sous le seuil de bas revenus en décembre 2025, soit une proportion plus élevée qu'en 2024 (28 %).



■ Supérieur au bas revenu ■ Inférieur au bas revenu

Le territoire comme levier d'action

L'objectif des Conventions territoriales globales (CTG) est de coconstruire, avec les collectivités locales, une réponse adaptée aux enjeux des territoires, notamment le maintien de l'offre d'accueil de la petite enfance et le développement de services répondant aux besoins des familles (handicap, insertion, parentalité, loisirs, solidarité, accès aux droits).

À ce titre, cette démarche s'appuie sur un plan d'actions partagé et favorise l'émergence de projets prioritaires. Les équipes de la Caf accompagnent les collectivités tout au long de cette démarche, de l'élaboration du diagnostic partagé jusqu'à l'évaluation des actions.

En 2025, neuf démarches de renouvellement ont ainsi été engagées à Chaville, Clichy, Meudon, Montrouge, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sceaux et Vanves.

La Caf, en sa qualité de secrétaire générale du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2022-2026, a poursuivi son engagement en animant, aux côtés de ses partenaires, les quatre comités thématiques : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale.

Les chiffres-clés du développement territorial

- **53 agréments d'équipement renouvelés** : relais petite enfance, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, points d'accueil écoute jeunes.
- **458 instructions réalisées dans le cadre d'appels à projets, dans les domaines suivants** : handicap, insertion, parentalité, jeunesse, citoyenneté, vacances, accompagnement à la scolarité.
- **178 projets d'investissement** : rénovation, création, aménagement d'équipements.
- **18 structures en difficulté accompagnées**, dont 12 crèches associatives et 6 structures d'animation de la vie sociale.
- **25 770 000 €** sécurisés grâce aux **98 contrôles** d'équipements effectués.

La petite enfance

La Caf soutient l'offre d'accueil du jeune enfant par le biais de financements en direction des équipements et des prestations individuelles versées aux familles, avec une attention particulière portée aux besoins des parents et des enfants.

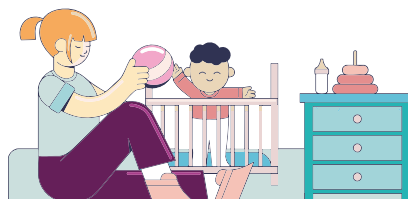


72,1

Nombre de places pour 100 enfants

307

Nombre de places d'accueil collectif créées



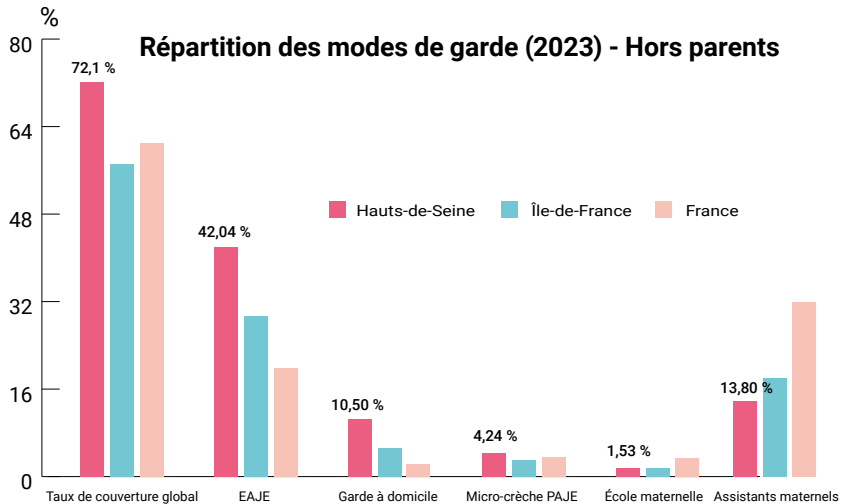
20 forums petite enfance

Une présence renforcée de la Caf dans les communes

Aurélie Martin, CED*
« enfance-jeunesse »

Dans le cadre de nos missions, nous avons lancé un appel à projets pour accompagner les collectivités dans leur rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, avec un focus sur la qualité de l'accueil. Au-delà du développement de places, essentiel pour répondre aux besoins des familles, l'enjeu est aussi d'améliorer les conditions d'accueil : prise en compte des besoins de l'enfant, soutien à son développement et cadre sécurisant. Cette exigence passe également par les professionnels. Leurs conditions d'exercice influencent directement la qualité de l'accueil. L'appel à projets intègre ainsi un volet dédié à la fidélisation des équipes et à l'attractivité des métiers.

Répartition des modes de garde (2023) - Hors parents



En 2025, l'entrée en vigueur de la loi pour le plein emploi a marqué un tournant en confiant aux communes le rôle d'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Dans ce contexte, la Caf a lancé un appel à projets consacré à la qualité de l'accueil du jeune enfant, visant à développer une offre à la fois suffisante, adaptée aux besoins des familles et

exigeante en termes de qualité.

À l'échelle locale et dans une démarche expérimentale, cet appel à projets a permis de soutenir des initiatives innovantes et ambitieuses, qu'elles concernent l'accueil collectif ou individuel, autour de deux priorités : le bien-être de l'enfant et la fidélisation des professionnels.

Ornella Léone, CED* « enfance-jeunesse »
et **Iiona BOLAND, CED*** « référente investissement »

La Caf s'est mobilisée aux côtés des 36 communes du département pour déployer le Service public de la petite enfance (SPPE). Dans cette dynamique, nous avons organisé une table ronde le 21 janvier 2025 en présence notamment de Nicolas Grivel de la Cnaf et de Jean-Baptiste Frossard, directeur du projet SPPE auprès du ministère des Solidarités, pour illustrer concrètement la manière dont nous accompagnons les communes dans sa mise en œuvre. Après ce coup d'envoi, nous avons fait évoluer les outils des Conventions territoriales globales (CTG). Désormais, la CTG intègre le schéma pluriannuel de maintien et de développement des places d'accueil, et le plan d'actions met en valeur les initiatives des communes directement liées au SPPE. Résultat : les villes n'ont pas à produire deux documents distincts. Une simplification administrative utile et assumée - l'esprit Caf 92 !

L'enfance et la jeunesse

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants.

Elle contribue également à l'épanouissement des jeunes et à leur autonomie par le soutien de projets, de structures ou de professionnels dédiés.



L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions et actions structurantes :

- La refonte des critères de l'appel à projets local « Vacances en famille » intégrant un bonus financier modulé en fonction de la qualité de l'accompagnement social proposé aux familles ;
- L'organisation, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, d'un événement à destination des Promeneurs du Net et des professionnels des structures financées au titre du Contrat local d'accompagnement scolaire (Clas), autour du rapport des jeunes aux médias ;
- L'accompagnement des Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) dans leur démarche d'obtention d'un agrément.

38

Projets reçus dans le cadre du concours Innov'Jeunes

En 2025, la Caf a renouvelé le **concours Innov'Jeunes**. Il s'agit de valoriser les initiatives, l'engagement à prendre des responsabilités et la créativité des jeunes via l'appel à projets "Jeunes". Il s'adresse à des jeunes de 12 à 17 ans proposant des projets collectifs sur des thèmes : citoyenneté et vie locale, développement durable, culture, loisirs et sports, vacances et mobilités. Parmi les 38 projets reçus en 2025, la Caf en a sélectionné trois présentés lors d'une cérémonie organisée à l'Espace Grésillons à Gennevilliers le 1^{er} octobre, devant un jury.

La parentalité

La Caf accompagne les parents dans leur rôle en finançant des lieux d'accueil, des groupes d'échanges et de réflexion ainsi que des activités partagées entre les enfants et leurs parents. Elle prête une attention particulière aux familles monoparentales et aux familles ayant un ou des enfant(s) porteur(s) de handicap.

L'accès aux vacances et aux loisirs grâce à différents dispositifs :

- Le coup de pouce loisirs permettant à **près de 10 000 enfants** de pratiquer une activité sportive, artistique ou culturelle et de partir en colonie de vacances.
- L'aide au projet loisirs/vacances dans le cadre d'un accompagnement social qui a bénéficié à **107 familles**.

Zoom sur Vacaf

La Caf s'engage chaque année pour offrir aux familles altoiséquanaises la possibilité de partir en vacances grâce aux aides Vacaf.

L'objectif du dispositif « Aide aux vacances famille » (AVF) est de contribuer au départ en vacances des familles à revenus modestes, par le biais du service commun Vacaf. Il propose des séjours dans des centres de vacances labellisés sur la base d'un cahier des charges garantissant un accueil de qualité.

En 2025, ce sont **1 878 familles** qui ont pu séjourner dans une structure de vacances conventionnée et **1 599** d'entre elles ont perçu une aide au transport.



Anna Martin, CED*
« animation de la vie sociale-parentalité et référente du dispositif PAEJ »

En 2025, nous avons accompagné plusieurs PAEJ dans l'obtention de leur premier agrément délivré par la Caf. Ces structures offrent un accueil gratuit, inconditionnel et confidentiel aux jeunes confrontés à des difficultés sociales, scolaires, relationnelles ou liées à leur santé mentale. À la Caf, nous avons soutenu l'évolution de leurs missions pour les aligner sur les exigences du référentiel national, garantissant ainsi un accueil cohérent et de qualité sur l'ensemble du territoire. Notre prochain objectif est de renforcer la visibilité et la légitimité du dispositif PAEJ auprès des partenaires et du public, afin d'accroître son impact pour les jeunes et leurs familles.

15 pour un montant de **334 130 €**

Lieux ressources soutenus assurant un accueil inconditionnel

2 896

Familles monoparentales accompagnées par les travailleurs sociaux

*Conseiller en développement



Gabriel Anderson, CED*
« Pôle d'accompagnement
des projets sociaux et référent
IDA »

En tant que référent IDA (informer, détecter et accompagner), l'année 2025 a été l'occasion de remettre en place l'instance de concertation de la Cellule de prévention des risques financiers (CEPRIFI) qui permet de définir les orientations stratégiques et d'échanger nos informations sur l'ensemble des équipements sociaux que nous accompagnons et plus particulièrement ceux relevant de la thématique petite enfance. C'est à mon sens, un outil nécessaire pour créer de la transversalité entre les différents services intervenant auprès d'un même gestionnaire, mais il est surtout indispensable pour adapter nos actions aux besoins des partenaires. Conformément aux objectifs de la COG 2023/2027, la réactivation de cette instance interne, nous permettra de renforcer nos actions d'accompagnement et de conseil.

**25 85 séances soit
1014 participants**
Actions collectives de
proximité menées par les
travailleurs sociaux

L'animation de la vie sociale

Par le soutien des centres sociaux et espaces de vie sociale, la Caf promeut le lien social dans les quartiers, favorise les solidarités entre les habitants, les intègre dans des projets participatifs et collectifs pour leur permettre d'exercer un rôle sur leur territoire.

Plusieurs actions ont été menées :

- La création à titre expérimental d'une aide exceptionnelle pour les centres sociaux dédiée aux fêtes de fin d'année ;
- L'élaboration d'une charte d'engagement, accompagnée de la mise en œuvre du suivi des pactes de coopération dans le cadre du SDSF ;
- L'inscription du fonds exceptionnel de soutien aux structures d'animation de la vie sociale en difficulté dans la démarche IDA (informer, détecter, accompagner).

La solidarité et l'insertion

La Caf contribue à la lutte contre les exclusions en versant des prestations financières permettant de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi des adultes et à l'épanouissement des enfants.

Elle a versé le RSA à 30 040 allocataires en 2025.

En parallèle, la Caf accélère l'insertion des bénéficiaires en réservant des modes de garde pour les jeunes enfants dont les parents, bénéficiaires du RSA, s'inscrivent dans un projet professionnel.

Elle a ainsi soutenu 204 places d'accueil à destination de parents en insertion pour un montant financé de 465 140 € auprès de 10 gestionnaires.

Le logement

La Caf solvabilise les allocataires pour leur permettre d'accéder ou de se maintenir dans leur logement via des prestations financières. Elle participe à la lutte contre les expulsions et à la lutte contre l'habitat dégradé.

En 2025, un marché public a été passé avec Soliha pour la réalisation des diagnostics de non-décence. Ainsi, 21 situations ont été traitées dont 7 ayant fait l'objet d'un diagnostic de non-décence constaté. 84 arrêtés ont été transmis par l'agence régionale de santé (ARS) et les communes pour étudier une suspension de droits à l'aide au logement.

L'accès aux droits

Lutter contre le non-recours aux droits et veiller à ce que chacun puisse bénéficier de la juste prestation est un des principaux enjeux de la Caf. Elle développe des modes de contact adaptés à chacun des usagers et travaille en étroite collaboration avec un réseau de

*Conseiller en développement

partenaires sur l'ensemble du territoire.

La Caf des Hauts-de-Seine poursuit sa contribution au maillage territorial du réseau France services en assurant la formation initiale des agents mais aussi la formation continue par l'organisation de webinaires mensuels pour leur permettre d'assurer une réponse de premier niveau.

Au 31 décembre 2025, ce sont 14 France services qui sont ouvertes au public dans le département. La ville de Gennevilliers ayant rejoint le réseau en cours d'année.

La collaboration avec le réseau France services a été renforcée au travers de la formation des agents d'accueil de la Caf au dispositif France services pour faciliter les orientations.

Des groupes de travail réunis sur 2 séances ont été mis en place dans le cadre de l'ouverture de l'EMS de l'agence de Nanterre en octobre.

L'accès aux droits pour les populations fragilisées

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles allocataires concernées par un changement de situation familiale ou exposées à une situation de vulnérabilité : séparation, perte d'un enfant, violences domestiques, etc.

L'aide aux victimes de violences conjugales

Depuis 2023, la Caf des Hauts-de-Seine propose l'Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales (AVVC), permettant aux victimes de s'éloigner de l'auteur des violences et de faire face aux dépenses immédiates.

Une offre de service spécifique est également proposée aux demandeurs d'allocation de soutien familial (ASF) signalant des faits de violence et aux bénéficiaires de l'AVVC.

Des actions collectives ont ainsi été organisées pour accompagner les femmes séparées et / ou victimes de violences conjugales :

- Le Café des femmes à Gennevilliers.
- L'atelier « L'art de se (re)trouver » à Montrouge

295

Personnes accompagnées par les travailleurs sociaux dans le cadre des violences conjugales



Allocataire de 42 ans, 3 enfants, accompagnée sur l'offre de service « Séparation »

Aujourd'hui, j'en suis consciente : si la Caf n'avait pas été là, je ne sais pas comment j'aurais pu faire. C'était vraiment un soulagement pour moi parce que j'étais bloquée de partout (matériellement, financièrement...). La Caf, ça m'a vraiment permis d'avancer. Aujourd'hui ça va très bien, j'arrive à tout payer, avec les enfants on arrive à sortir.

Amélie Guillaume, travailleur social au Point d'action sociale de Gennevilliers

L'offre de service Séparation intervient à un moment de fragilité. Pour certaines femmes, l'accompagnement social leur permet d'être écoutées, de se reconnaître et d'être reconnues en tant que victimes et de faire valoir leurs droits. C'est le cas d'une femme que j'ai accompagnée en 2025. Elle subissait des violences qui perduraient depuis de nombreuses années. Au cours de l'accompagnement social, notamment grâce au travail d'écoute et au soutien psycho-social, Madame a pu engager une procédure de divorce, faire valoir ses droits Caf, reprendre le paiement du loyer, solder son impayé locatif et échanger avec des pairs dans le cadre d'un groupe de parole.



4 733

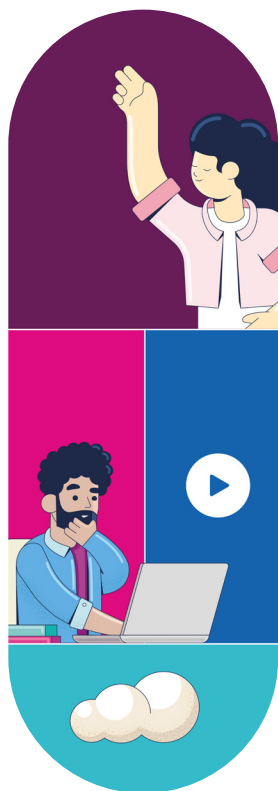
Séparations et divorces enregistrés à la Caf des Hauts-de-Seine

4 425

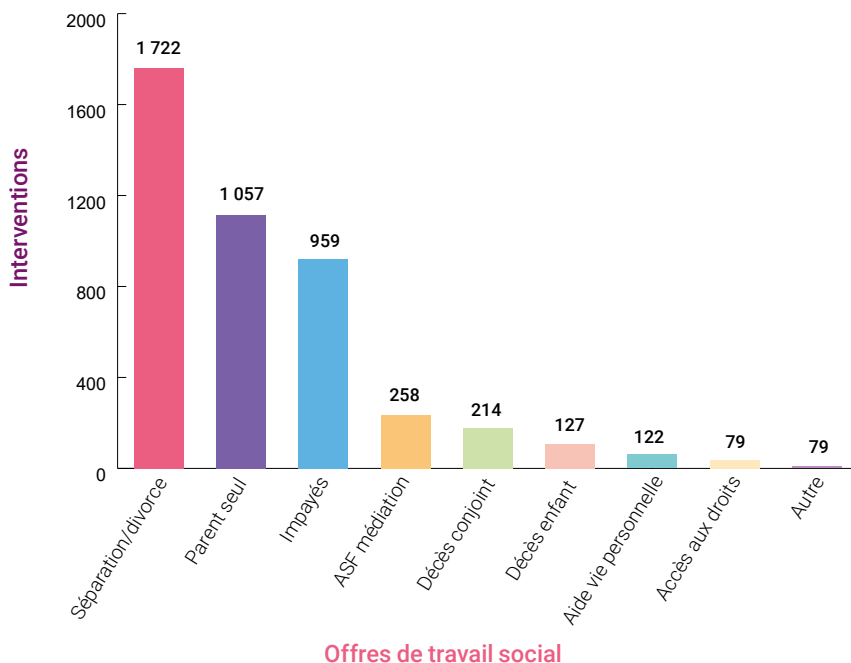
Interventions sociales

3 702

Nombre de rendez-vous des droits assurés par les travailleurs sociaux



Répartition des interventions sociales selon les offres



Les webinaires à destination des partenaires en 2025

Centrés sur l'accompagnement aux outils mis à disposition, les prestations de précarité, l'impact des réformes sur les droits, l'accompagnement des familles, 24 webinaires ont été proposés avec une participation moyenne de 54 partenaires.

Parmi les thèmes abordés :

- L'impact de la Solidarité à la source sur les prestations RSA et PPA.
- Les conditions générales d'ouvertures de droits et titres de séjour.
- L'atelier futurs parents animé conjointement par la Caf, la Cpm et la PMI.

La performance du contrôle interne

“Faire bien du premier coup” demeure un des enjeux essentiels du contrôle interne pour satisfaire les usagers, éviter les contacts répétés, gagner en efficacité et ainsi participer à la dynamique collective et transversale d’amélioration continue de la qualité du service rendu.

La stratégie de maîtrise des risques de la branche Famille s’appuie sur la production d’un plan de contrôle interne unique assurant une articulation cohérente et une réelle complémentarité entre les actions de contrôles des services du directeur et ceux du directeur comptable et financier.

Elle a pour finalité d’apporter une assurance raisonnable quant au respect des objectifs suivants :

- La conformité des opérations aux lois, règlements et conventions ;
- L’exactitude des montants de prestations liquidées ;
- La prévention des indus et le recouvrement des créances ;
- L’utilisation efficiente des fonds publics et des moyens de toute nature mis en œuvre ;
- La protection du patrimoine de l’organisme et des personnes ;
- La prévention et la détection des fraudes internes et externes ;
- L’intégrité, la fiabilité et le caractère exhaustif des informations financières, comptables, budgétaires et de gestion ;
- La possibilité de poursuivre les activités prioritaires en cas de rupture d’activité.

Ainsi, l’ensemble des actions de « maîtrise des risques » mises en place ou reconduites en 2025 concourt à la qualité de service, à sécuriser le fichier des « allocataires » et doit permettre de verser le juste droit.

On peut les synthétiser en 5 cinq axes :

- La maîtrise de la qualité des données entrantes déclarées par les allocataires et les partenaires caractérisée par la poursuite de la démarche de ciblage « datamining » des dossiers à risques ;
- Le contrôle des ressources déclarées pour les dossiers présentant des incohérences ;
- La maîtrise de la qualité de la liquidation des agents de la Caf avec le « datamining » métier qui permet de vérifier les dossiers présentant le plus fort risque d’erreur ;
- La poursuite des échanges de données informatisées et des contrôles automatisés, notamment avec la DGFiP et France Travail ;
- La lutte contre la fraude envisagée sur les aspects « prévention », « détection » et « traitement » des indus.

Pour la Caf des Hauts-de-Seine, l’année 2025 a donné lieu à plus de 70 000 contrôles pour près de 34 millions d’euros d’impact financier (hors contrôles automatisés).

S’agissant de la fraude, 743 dossiers ont été qualifiés de frauduleux pour plus de 9,8 millions d’euros d’impact financier.



Deadona Serpa et Graziana Zehoukpe,
Chargées d’études

La donnée occupe aujourd’hui une place essentielle, tant pour le pilotage interne que pour l’accompagnement de nos partenaires. Elle permet d’éclairer les décisions, de suivre les activités, d’évaluer les actions menées et d’anticiper les évolutions des besoins.

Exploitée de manière fiable, sécurisée et partagée, elle constitue un véritable levier de performance et de cohérence pour l’ensemble des services.

Pour répondre à cette diversité d’enjeux, nous travaillons en étroite collaboration avec les différents services de la caisse afin de contribuer à la production, à l’analyse et à la valorisation de la donnée.

Nous développons ainsi les outils permettant le pilotage des activités et le suivi des différents indicateurs, réalisons des études socio-économiques et des cartographies, produisons des questionnaires visant à mieux connaître nos allocataires et leurs besoins.

Nous accompagnons également les partenaires de la Caf pour renforcer la cohérence, la réactivité et la pertinence des politiques publiques menées sur le territoire.

Les ressources et la responsabilité sociétale des organisations (RSO)



Une nouvelle classification des emplois en 2025

Une classification a pour finalité d'organiser la hiérarchisation des emplois, d'en déterminer les différents niveaux et de fixer les salaires minimaux correspondants à travers des grilles spécifiques. C'est dans ce cadre que les partenaires sociaux au niveau national ont mené des négociations visant à réviser l'ancienne classification datant de 2004, afin de l'adapter aux grands enjeux portés par les organismes de Sécurité sociale :

- Attirer des effectifs dans le cadre d'un marché du travail en tension et du renouvellement générationnel des effectifs ;
- Fidéliser par le développement de perspectives d'évolutions de carrière et de facilitation des mobilités professionnelles ;
- Se doter d'une classification plus souple pour tenir compte des diversités d'activités, des spécificités de branche et des évolutions possibles des emplois.

Déployée pour favoriser aussi la gestion des carrières et l'évolution professionnelle de tous, la nouvelle classification comprend notamment le relèvement de l'ensemble des coefficients d'embauche de chaque grille et la suppression des plafonds des plages salariales. Elle assure aussi le maintien des acquis individuels et collectifs en termes de rémunération, niveau et statut.

Afin d'assurer la bonne compréhension de sa mise en œuvre, le service des ressources humaines a accompagné pendant plusieurs mois les salariés de la Caf des Hauts-de-Seine : webinaire, mailings informatifs, supports de communication, entretiens personnalisés.

La mise en œuvre de cette classification a permis d'engager une réflexion sur les parcours professionnels au sein de l'organisme.

Recruter, accompagner et fidéliser nos salariés : le parcours d'intégration

En 2025, la Caf des Hauts-de-Seine a développé sa marque employeur en proposant de nouvelles formules de temps d'intégration aux nouveaux embauchés. Au total, 65 salariés ont participé aux 6 temps d'intégration organisés au siège, à Nanterre. Moments-clés pour accueillir et favoriser les nouveaux arrivants avec leur environnement de travail, ils se veulent à la fois conviviaux et pédagogiques.

Également, pour mieux comprendre l'environnement professionnel au travers des missions de service à l'allocataire, des temps d'immersion en agence Caf ont commencé à être déployés.

La Caf des Hauts-de-Seine publie toutes ses offres d'emploi sur le site [La Sécu recrute](#) et sur son compte [LinkedIn](#).

L'an prochain, la Caf des Hauts-de-Seine poursuivra ses actions pour

retravailler sur un livret d'accueil et sur le suivi de l'intégration...

La montée en charge des jumelages

Depuis 2024, la Caf des Hauts-de-Seine poursuit **ses jumelages avec la Caf de la Manche et la Caf du Morbihan** : ces organismes partenaires traitent une partie du fichier allocataire des Hauts-de-Seine. En 2025 le nombre d'agents dédiés est passé de 16 à 28. Ils sont plus spécifiquement positionnés sur les sujets en lien avec les ressortissants européens et les foyers précaires.

Cette collaboration permet de **capitaliser sur la formation et d'améliorer la fidélisation** des gestionnaires conseils.

Les actions phares d'une Caf socialement responsable

La responsabilité sociale des organisations s'appuie sur les fondamentaux du développement durable. Elle est intégrée dans le pilotage de l'entreprise afin de répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

En 2025, quelques actions menées à la Caf sont à souligner comme le déploiement d'un plan d'actions pour porter **une politique ambitieuse consacrée au handicap en entreprise**. L'objectif est de mieux accompagner les salariés concernés

par une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et de promouvoir une véritable culture de l'inclusion.

Comme chaque année, la Caf des Hauts-de-Seine participe à la **Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées** (SEEPH) qui se déroule au mois de novembre et, dans ce cadre, elle s'est impliquée dans l'évènement national du Duoday.

Au mois de décembre, la Caf des Hauts-de-Seine a organisé une **opération de boîtes solidaires** en partenariat avec l'association Le site de La Défense. Grâce à la mobilisation des collaborateurs, 90 boîtes ont été collectées puis distribuées par l'association à des personnes en situation de grande précarité dans le département. Cette action solidaire illustre l'engagement de la Caf en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre l'exclusion.

La responsabilité sociale interne

60
Nombre d'embauches en CDI

71,5 %
Taux de formation

46
Nombre de travailleurs en situation de handicap

7,71 %
Taux de salariés en situation de handicap

96/100
Indice d'égalité femmes hommes

97,29 %
Taux de télétravailleurs

La responsabilité environnementale

En 2025, ce sont 8 marchés notifiés qui comportent au moins une clause environnementale, soit 33,33 % de la totalité des marchés dont le montant est supérieur à 25 000 euros.

La flotte automobile de la Caf est passée de 9 véhicules en 2024 à une flotte de **5 véhicules 100 % électriques** en 2025. Les véhicules thermiques ont été cédés à deux associations : Les autos du cœur et Les garages solidaires, partenaires des interventions sociales de la Caf, pour une mise à disposition des familles les plus vulnérables.

La responsabilité économique

Le **délai moyen de paiement des factures** aux prestataires est de 21 jours en 2025, contre 18 en 2024, avec un objectif de paiement établi sous 30 jours.

	EFFECTIF		Part en 2025	Évolution en %	Montant versés en 2025
	décembre 2025	décembre 2024			
CAF DES HAUTS-DE-SEINE					
Nombre d'allocataires	284 598	286 035		- 0,5 %	
dont allocataires isolés	127 535	123 894	45 %	+ 2,9 %	
dont allocataires monoparents	42 153	42 211	15 %	- 0,1 %	
dont allocataires en couples avec enfants	105 148	110 451	37 %	- 5,00 %	
dont allocataires en couples sans enfant	9 762	9 479	3 %	+ 2,9 %	
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation	710 640	724 234		- 1,9 %	
ENTRETIEN DES ENFANTS					
Allocations familiales (AF)	114 285	115 191	40 %	- 0,8 %	271 785 483 €
Complément familial (CF)	15 446	15 357	5 %	+ 0,6 %	55 577 168 €
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	47 202	47 601	17 %	- 0,8 %	36 433 484 €
Allocation de soutien familial (ASF)	15 613	15 214	5 %	+ 2,6 %	51 061 027 €
dont allocation de soutien familial (ASF) complémentaire	2 137	1 783	1 %	+ 16,6 %	3 682 942 €
NAISSANCE DU JEUNE ENFANT					
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	25 495	36 986	9 %	- 45,1 %	181 183 871 €
Prime naissance/adoption	581	685	0 %	- 17,9 %	8 122 061 €
Allocation de base	20 529	21 235	7 %	- 3,4 %	45 785 948 €
Prepave + Colca	2 557	2 608	1 %	- 2,0 %	11 760 683 €
Paje CMG assistante maternelle	3 618	6 633	1 %	- 83,3 %	82 020 223 €
Paje CMG garde à domicile	-	6 833	0 %	-	-
Paje CMG structure	4 590	4 475	2 %	+ 2,5 %	33 494 956 €
Bénéficiaire d'au moins 1 Paje CMG	8 200	17 719	3 %	- 116,1 %	

Remarque : il se peut que des tendances visibles dans les fichiers mensuels consolidés ne soient pas vérifiées dans les fichiers définitifs (FR6).

EFFECTIF

LOGEMENT	décembre 2025	décembre 2024	Part en 2025	Évolution en %	Montant versés en 2025
Bénéficiaires d'une aide au logement	117 790	113 813	41 %	+ 3,4 %	340 261 008 €
Allocation de logement à caractère familial (ALF)	8 833	9 104	3 %	- 3,1 %	36 748 239 €
Allocation de logement à caractère social (ALS)	48 730	45 110	17 %	+7,4 %	132 706 536 €
Aide personnalisée au logement (APL)	60 227	59 599	21 %	+1,0 %	170 806 232 €
INVALIDITÉ					
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	19 679	19 560	7 %	+ 0,6 %	195 646 344 €
Compléments AAH	3 585	3 668	1 %	- 2,3 %	4 990 404 €
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	4 705	5 124	2 %	- 8,9 %	16 836 871 €
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)	239	399	0 %	- 66,9 %	3 928 980 €
Allocation journalière proche aidant (AJPA)	20	15	0 %	+ 25,0 %	
SOLIDARITÉ / INSERTION					
Revenu de solidarité active (RSA)	30 040	29 522	11 %	+ 1,7 %	192 948 475 €
Prime d'activité (PPA)	69 869	71 281	25 %	- 2,0 %	160 331 597 €
BÉNÉFICIAIRES D'ACTION SOCIALE INDIVIDUELLE (AFI ET ATL)					
Ensemble des bénéficiaires d'action sociale individuelle	9 492	12 474	3 %	- 31,4 %	3 892 487 €
Aide aux vacances hors Vacaf	579	112	6 %	+ 80,7 %	114 136 €
Aides aux temps libres	7 434	9 216	78 %	- 24,0 %	2 362 147 €
Secours et prêts d'honneur	514	0	5 %	+ 100,0 %	430 429 €
Autres prestations sociales pour l'accompagnement des familles et de leurs enfants	443	2 551	5 %	- 475,8 %	655 383 €
Amélioration de l'habitat	-	-	0 %	-	-
Aide à l'équipement mobilier	500	0	5 %	+ 100,0 %	309 909 €
Aide à l'équipement ménager	-	0	0 %	-	-
Aide à l'installation logement	-	0	0 %	-	-
Autres aides équipement installation	-	546	0 %	-	-
Autres aides habitat	-	0	0 %	-	-
Prestations supplémentaires aux familles (apprentis et étudiants + ARS supplémentaire)	-	0	0 %	-	-
Autres dépenses pour l'accueil du jeune enfant, l'animation et la vie sociale	22	49	0 %	- 122,7 %	20 483 €

Les sigles

A

AAH	allocation aux adultes handicapés
AAV	aide aux vacances
AB	allocation de base
ADEME	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEEH	allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AF	allocations familiales
AJPA	allocation journalière du proche aidant
AJPP	allocation journalière de présence parentale
ALF	allocation de logement à caractère familial
ALS	allocation de logement à caractère social
ALSH	accueil de loisirs sans hébergement
APL	aide personnalisée au logement
ARS	allocation de rentrée scolaire
ARS	agence régionale de santé
ASF	allocation de soutien familial
ATL	aide au temps libre
AVVC	aide pour les victimes de violences conjugales
Avip/Avis	accueil à vocation d'insertion professionnelle/ accueil à vocation d'insertion sociale

C

CCAS	centre communal d'action sociale
CD	conseil départemental
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CDSF	comité départemental du service aux familles

CED	conseiller en développement
Ceprifi	cellule de prévention des risques financiers
CF	complément familial
CFDT	confédération française démocratique du travail
CFE-CGC	confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres
CFTC	confédération française des travailleurs chrétiens
CGT	confédération générale du travail
CGT-FO	confédération générale du travail - force ouvrière
CIDFF	centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Clas	contrat local d'accompagnement à la scolarité
CMG	complément de mode de garde
Cnaf	caisse nationale des allocations familiales
Cnam	centre national d'appui aux métiers
COG	convention d'objectifs et de gestion
CPL	coup de pouce loisirs
CPME	confédération des petites et moyennes entreprises
CSU	conseiller service à l'utilisateur
CTG	convention territoriale globale

D

DCF	directeur comptable et financier
DGfip	direction générale des finances publiques

E

EAJE	établissement d'accueil de jeunes enfants
EMS	espace multiservices

Esat établissement ou service d'accompagnement par le travail

F

Fepem fédération des particuliers employeurs de France

Fipe fonds d'innovation pour la petite enfance

FJT foyer de jeunes travailleurs

FMD forfait mobilité durable

FNAE fédération nationale des auto-entrepreneurs et micro-entrepreneurs

G

GCA gestionnaire-conseil allocataire

GES gaz à effet de serre

I

Igas inspection générale des affaires sociales

IGF inspection générale des finances

Irfaf institut régional de formation des allocations familiales

L

Laep lieu d'accueil enfants-parents

M

MDPH maison départementale pour les personnes handicapées

Medef mouvement des entreprises de France

P

PAEJ point d'accueil écoute jeunes

Paje prestation d'accueil du jeune enfant

PMI protection maternelle infantile

PPA prime d'activité

PreParE prestation partagée d'éducation de l'enfant

PSU prestation de service unique

R

RPE relais petite enfance

RPS risque psychosocial

RQTH reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

RTT réduction du temps de travail

RSA revenu de solidarité active

RSO responsabilité sociétale des organisations

S

SDSF schéma départemental des services aux familles

SEEPH semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SPPE service public de la petite enfance

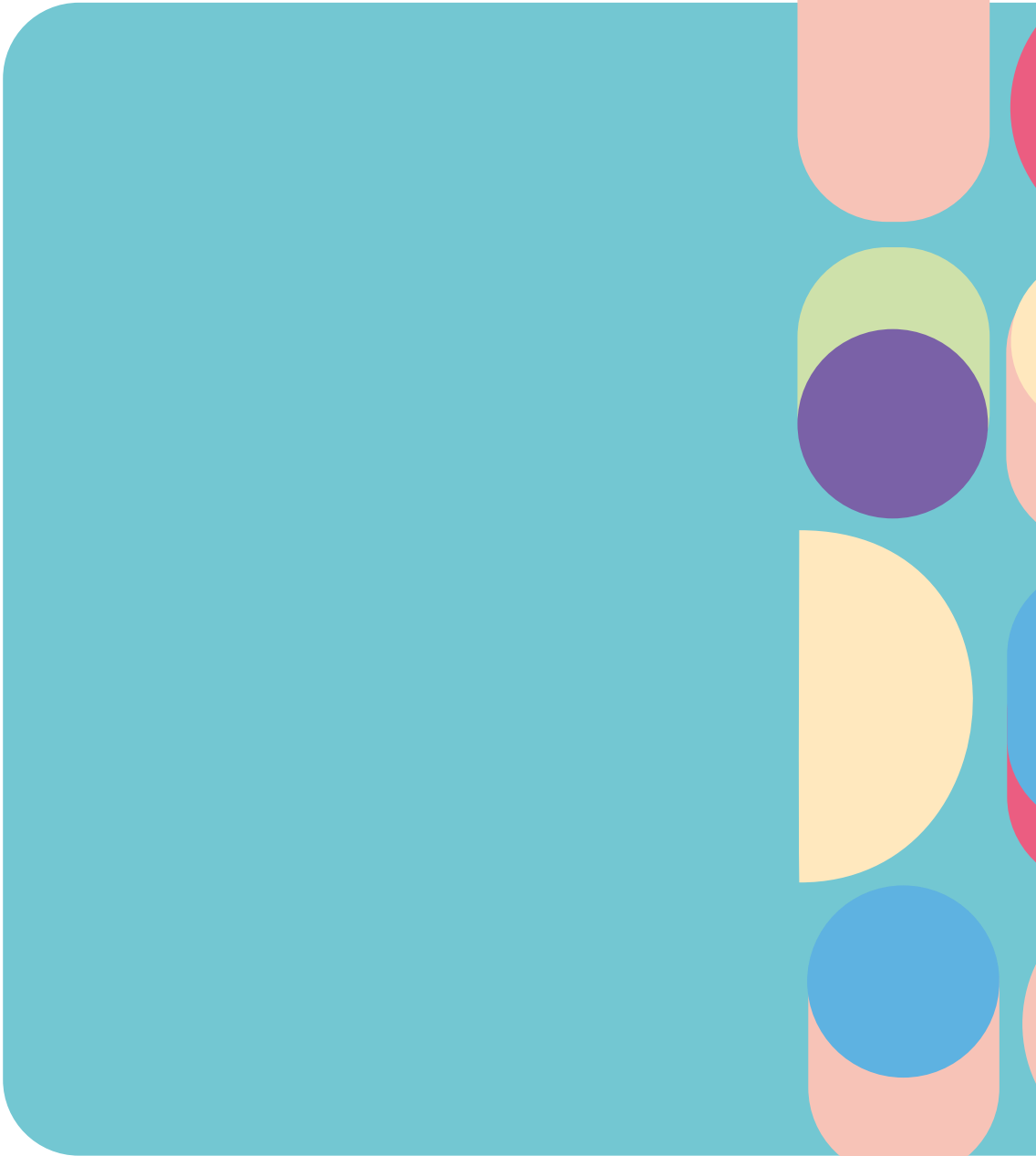
U

U2P union des entreprises de proximité

Udaf union départementale des associations familiales

V

Vacaf vacances en famille



Directeur de la publication : Emmanuel Gouault - Conception réalisation : communication Caf 92/ER - Photos : Caf 92/Cnaf - Illustrations : Cnaf - Impression : Siri Caf 75 - Juin 2026

Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine - 70 à 88 rue Paul Lescop
92023 Nanterre Cedex - www.caf.fr

